

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Comment assurer la Paix Mondiale. — Pour les Aveugles. — Pensions des enfants incurables.

Informations

« Le Livre de l'Aveugle ». — Les Amis des Soldats Aveugles. — T. S. F. — Croix-Rouge. — Nos Démarches. — Nos Délégations.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations. — Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 16 Mai. — Réglement des Groupements Régionaux et Départementaux. — Aux Camarades de la Régionale du Nord. — Avis divers.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

8-10
606

PRÉSIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU, Ministre de la Justice ;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;
M. le général BALFOURIER ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER ;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. DUÇO, médecin-inspecteur ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ancien ministre ;
Miss Grace HARPER ;
Miss Winifred HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, sénateur ;
Mme la maréchale MAUNOURY ;
M. Samuel MILBANK ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;
M. VALLERY-RADOT ;
M. Constant VERLOT, député ;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

Comment assurer la Paix Mondiale

Nos camarades liront certainement avec un grand intérêt l'article de Gabriel Paradis, membre de l'Union des Aveugles de Guerre, dont nous avons annoncé le succès obtenu dans le concours organisé par la « F. I. D. A. C. ».

Notre camarade Paradis a, on s'en souvient, gagné le prix de cinq mille francs décerné par la F. I. D. A. C. à l'ancien combattant qui fournirait le meilleur travail sur le titre donné : « Comment assurer la Paix mondiale ».

Pour réaliser une paix mondiale durable, pour faire passer la paix universelle et permanente du domaine des vœux de l'immense majorité des hommes — il serait plus juste de dire de la presque totalité — dans celui de la réalité, il ne faut pas se contenter de l'action des gouvernements, il faut aussi faire appel aux initiatives individuelles, et à celles des groupements, s'intéressant à la solution de cette question tels que les associations de Combattants, l'Institut de Coopération intellectuelle de la S. D. N., etc., et les coordonner.

Dans ce but, il serait utile de créer, dans chaque nation, un organisme qui recueillerait et susciterait toutes les suggestions en vue d'établir une paix durable (par exemple, par l'institution de concours périodiques analogues à celui qu'a organisé la F.I.D.A.C.), qui établirait un choix et un classement dans ces suggestions, qui élaborerait un programme par une étude objective en se basant particulièrement sur la sociologie et la psychologie des foules.

Cet organisme se proposerait de soumettre à l'attention des gouvernements, ou de réaliser, les moyens étudiés pour établir une paix durable, en particulier la diffusion la plus large possible de certaines idées à répandre en vue de la paix.

Il se tiendrait en relation, pour l'élaboration et pour l'exécution de son programme, avec tous ceux qui voudraient unir leurs efforts au sien pour le même idéal : gouvernements, groupements d'anciens Combattants, personnes éminentes, philanthropes, etc...

Cet organisme disposerait de moyens d'action et serait alimenté

par des donations, des souscriptions, des crédits spéciaux. Il disposerait de moyens de propagande en vue d'orienter l'opinion dans les différents pays; il assurerait aux idées à répandre, en vue d'établir la paix, le maximum de retentissement dans le monde au moyen de la presse, — journaux déjà existants dont il se serait assuré le concours, ou organes spéciaux au moyen du cinéma, de la T.S.F. et de tous autres moyens de diffusion.

(On pourrait mettre à l'étude la création d'un organisme international, siégeant à Genève par exemple, qui éliminerait les questions sur lesquelles l'accord n'aurait pu se faire entre les organismes créés en vue de l'établissement de la paix dans chaque pays.)

L'organisme proposé devrait diffuser certaines idées — d'abord s'attacher à détruire les préjugés qui divisent; détruire les préjugés de race, qui affirment que chaque nation est supérieure, à tous points de vue, à toutes les autres qui n'ont droit qu'à l'ignorance et au mépris; détruire les idées admises sans raison, telles que les suivantes : « Il y aura toujours des guerres » — ce qui n'est pas prouvé —, ou « Il n'y aura plus de guerre », — ce qui n'est pas évident et dispenserait de fournir un effort en vue d'organiser une paix durable.

Cet organisme diffuserait certaines idées utiles à l'affermissement de la paix. Il y a des vérités qu'il ne faut pas se lasser de répéter, afin de les faire pénétrer dans l'âme des peuples (une vérité répétée fréquemment ayant plus de pouvoir qu'une vérité passée sous silence ou timidement affirmée).

D'abord cette vérité morale : La guerre (la guerre offensive) est immorale et criminelle. Elle n'est pas d'institution divine, comme on l'a trop éloquemment répété. Elle entraîne la destruction des vies humaines les plus précieuses, les plus riches d'avenir, celle des foyers. Elle cause des mutilations, des souffrances physiques et morales sans nombre. Et ses conséquences sont immorales. Elle est injuste par ses conséquences : l'après-guerre a prouvé cette injustice à ceux qui avaient offert leur sang pour la défense du patrimoine commun.

Il faut inspirer à l'enfance l'horreur de la guerre; que la guerre soit détestée non seulement par les mères, mais par tous. Il faut mettre sous les yeux des enfants des écoles les photographies des ossuaires, des entassements d'ossements sur le front; la photographie de la tranchée des baïonnettes, où des hommes furent ensevelis vivants; des photographies de mutilés de la face et des plus grands mutilés : amputés des bras et des jambes et des aveugles.

Il faut répandre cette idée qu'une nouvelle guerre dépasserait en horreur la précédente, réclamerait un nombre infini de martyrs et ne pourrait être qu'une guerre d'extermination; que la guerre (offensive) est, à notre époque surtout, un crime et une folie.

La guerre défensive, au contraire, cruelle mais nécessaire, repose sur la vertu du sacrifice et n'est pas animée par le désir du gain.

Il faut aussi proclamer certaines vérités politiques trop souvent méconnues :

En attendant un état idéal de désarmement de toutes les nations (pour qu'il soit possible, il faut que tous les Etats sans exception désarment en même temps), en attendant les garanties d'une police et d'une armée internationale, chaque nation doit prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde de son existence, en cas d'attaques éventuelles. Elle doit assurer sa sécurité au moyen de garanties suffisantes, parmi lesquelles une armée, des armements suffisants et une organisation défensive suffisante sont les plus sûres.

Il faut enfin propager certaines vérités qui appartiennent à l'Histoire, en particulier celles relatives à l'origine de la grande guerre.

Si les Allemands persévèrent à penser en assez grand nombre qu'ils ont été victimes d'une agression concertée, ils seront beaucoup plus enclins à rechercher une guerre qui, dans la continuation de leur erreur, serait pour eux une guerre de revanche. Avant la guerre, l'empereur d'Allemagne, les chefs militaires de l'Allemagne, les maîtres de la pensée germanique, étaient tournés vers une guerre de conquête que leurs philosophes essayaient même de justifier du point de vue de la morale. Ceux-ci proclamaient le droit à la guerre de la « nation élue », afin d'imposer aux autres peuples un degré de civilisation prétendu supérieur.

L'argument qu'on a invoqué en faveur des guerres coloniales (guerres peu coûteuses, en vie humaines, avec des peuples sauvages aux mœurs barbares telles que l'esclavage) ne saurait être valable pour les guerres entre nations civilisées, guerres homicides et sans justification possible.

Les civilisations des différents Etats peuvent et doivent s'entre-pénétrer pacifiquement, se compléter. La guerre est un retour à la barbarie sans excuse valable.

Le Pacte Kellogg constitue un progrès dans la voie de la paix par la condamnation de la guerre, par l'affirmation de son immoralité

et par ce fait qu'il implique l'abandon des théories allemandes d'avant-guerre.

L'organisme proposé ne se bornera pas à répandre certaines idées en vue de la paix, à leur donner le maximum de retentissement. Cet organisme se proposera, de concert avec les organismes correspondants des autres nations, d'activer les échanges de toutes sortes entre nations.

Il préconisera une nouvelle organisation économique : la création de cartels entre diverses industries des différents pays, la diminution des tarifs douaniers dans la mesure possible. Ainsi s'activeront les échanges matériels entre les peuples et, du même coup, les échanges moraux (en même temps que s'accréditera la notion de l'interdépendance des peuples, qui est aussi une idée à propager).

Cet organisme s'efforcera de créer la compréhension mutuelle de peuple à peuple en apprenant aux hommes des différentes races à se connaître. Par exemple, il facilitera les mariages d'un peuple à l'autre, les relations d'amitié entre étudiants des différents pays, les séjours d'étudiants au pair dans les pays étrangers, à titre de réciprocité.

Il fera éditer des anthologies des écrivains des différents pays, permettant de pénétrer la mentalité et d'apercevoir la richesse morale des autres nations.

Il encouragera les études qui préparent cette compréhension mutuelle : géographie, langues vivantes, langue commerciale (esperanto), sociologie, psychologie des foules.

Il activera les échanges intellectuels entre nations. Il facilitera les voyages des différentes élites s'intéressant à la vie des peuples visités et publiant le fruit de leurs études et de leurs consultations au moyen des organes de presse dont disposera l'organisme projeté.

Il accordera des bourses de voyage à des étudiants qui se seront fait remarquer par leurs études, en particulier par des études d'histoire, de géographie, de langues vivantes, de sociologie, de psychologie des foules, en particulier par des travaux sur l'organisation d'une paix mondiale stable et définitive.

Il facilitera les voyages des édiles municipaux, des parlementaires pour faire des enquêtes sur l'administration des pays visités, en particulier les services d'hygiène publique; les voyages des médecins pour étudier les services médicaux, les laboratoires médicaux, l'organisation des villes d'eaux; les voyages des agriculteurs pour étudier l'organisation agricole dans les pays visités, l'habitat, la forme et la disposition

de la grange, l'utilisation des engrais naturels et chimiques; les voyages de géographes faisant des enquêtes de géographie, en particulier de géographie humaine et les publiant; les voyages de professeurs faisant une enquête sur l'enseignement à l'étranger et sur la pédagogie, etc..

Il envisagera la fondation de prix pour récompenser les études portant sur les autres peuples, enquêtes de géographes, de psychologues, œuvres de romanciers, etc..., la création d'écoles internationales, où l'élite des différents pays pourrait apprendre à se connaître.

Ainsi, par la mise en œuvre de tous ces moyens, en même temps que par l'action des gouvernements qui se tournent vers l'élaboration d'une paix durable, seraient dissipés les quelques obstacles qui demeurent encore sur la voie de la paix; ainsi le rapprochement des peuples s'effectuerait chaque jour par la fréquentation, par le désir de se connaître, par une évolution des idées; ainsi se créerait un mouvement qui serait à la fois un mouvement de paix et une marche accélérée vers le progrès, progrès scientifique et progrès social, progrès humain.



Pour les Aveugles

Notre camarade Masselier nous demande d'insérer l'article ci-après :

Du 4 au 7 juin 1931, à Paris, 58, avenue Bosquet, foyer aujourd'hui de l'Amitié des Aveugles de France et de la Fédération Nationale des Aveugles Civils, ont eu lieu d'importantes réunions des membres de ces deux associations, déjà fusionnés moralement, mais non encore légalement, en un groupement national unique de tous les aveugles qui, dans notre pays, veulent coordonner leurs efforts pour l'amélioration du « statut social » des aveugles civils.

Dans notre « Esperanta Ligilo » (organe de liaison universelle entre aveugles par l'esperanto et le Braille), j'ai maintes fois parlé des querelles qui, pendant ces dernières années, divisèrent les conseils d'administration de ces deux sociétés, dont les membres individuels sont pourtant à peu de chose près les mêmes. Peu à peu, des candidats de la « Fédération » se substituèrent, par le jeu des élections, aux anciens administrateurs de l'« Amitié », si bien que le 19 octobre 1930, les assemblées générales extraordinaires de ces deux associations décidèrent,

à la quasi unanimité, qu'elles ne formeraient plus qu'une seule organisation avec le titre et sous-titre : Amitié des Aveugles de France, (Fédération Nationale des Aveugles Civils).

Il ne restait dans le conseil d'administration de l' « Amitié » qu'un seul des adversaires de cette fusion, l'ancien président, qui, dès lors, ne cessa de contrarier l'action de ses collègues et de se démener pour empêcher la reconnaissance par le Conseil d'Etat des nouveaux statuts de l' « Amitié ». Comme il s'obstinait dans sa désobéissance aux ordres formels des assemblées générales, celle du 7 juin 1931 vint de prononcer sa déchéance des fonctions d'administrateur. Les deux conseils sont donc maintenant parfaitement homogènes, ce qui évidemment fortifie grandement leur autorité morale devant les pouvoirs publics et devant le public lui-même. A vrai dire, la conduite de l'administrateur déchu et d'une poignée infime de ses « fidèles », qu'ils le veuillent ou non, avait pour principal but de retarder l'aboutissement de revendications importantes, parmi lesquelles le rattachement au ministère de l'Instruction publique de l'instruction des aveugles. Dans notre pays n'existent encore que bien peu d'écoles nationales ou départementales pour enfants aveugles ou sourds-muets. De telle sorte que les parents de ces « handicapés physiques » se trouvent le plus souvent dans l'impossibilité absolue de faire profiter leurs enfants de « notre loi » de 1882 qui accorde à tous les enfants, même étrangers, résidant en France, le « droit » à l'istruzione primaire, laïque, gratuite et obligatoire.

Dans le but d'obtenir enfin de l'Etat l'application de cette loi d'Etat, plusieurs centaines d'aveugles et de sourds-muets, à la suite d'un meeting qui les avait réunis, décidèrent d'aller solennellement porter leurs revendications commune au Président de la République Française. De grandes forces de police, avec diplomatie mais aussi avec courtoisie, ne permirent aux manifestants de faire sur la chaussée de l'avenue qu'environ huit cents mètres, soit à peu près un tiers du parcours projeté. Les délégués ne furent pas reçus par le chef de l'Etat qui, leur dit-on, « n'avait pas été prévenu ». En dépit de cet apparent échec, il est cependant bien certain que vient d'être fait un pas de géant, bien supérieur à huit cents mètres...

Plus de mille aveugles reçoivent déjà, en application de la loi Lambert, une compensation sociale variant annuellement de quatre à six mille francs selon la région. Cette aide pécuniaire due à l'action tenace de la « Fédération », nos pacifiques mais énergiques militants s'efforceront, maintenant, avec plus d'efficacité, de la faire attribuer à

tous leurs camarades privés de la lumière, et non hospitalisés aux frais de la collectivité, comme compensation du « plus à dépenser » qu'entraîne la cécité de ces « citoyens ».

Un vaste programme d'action a été approuvé, dont la réalisation sera, espérons-le, secondée par les aveugles de guerre, qui, en assemblée générale du 26 avril, ont décidé de constituer avec leurs camarades civils un comité d'entente pour l'étude de toutes questions n'intéressant pas spécialement les aveugles de guerre.

Il y a certes lieu de nous réjouir qu'au pays de Valentin Haüy, Louis Braille et Théophile Cart, nos camarades reprennent aussi résolument leur marche en avant sur le chemin de l'émancipation mondiale des aveugles. Au récent Congrès de New-York, a été décidée la création à Paris d'un « Bureau mondial pour les aveugles ». Par le choix de quelques délégués aveugles de plusieurs pays, Paul Guinot, un des prototypes de nos militants français, sera, dans ce bureau, le représentant officiel de tous les groupements d'aveugles du monde entier. La Fédération internationale des dits groupements devient donc d'une urgente nécessité. Sans le moindre chauvinisme, il me paraît (et je crois bien que dans le monde entier, mes camarades aveugles sont du même avis) que Paris doit être la métropole mondiale du mouvement des aveugles et pour les aveugles. Mais, tout homme de bon sens comprendra qu'un tel mouvement ne peut être convenablement organisé et fonctionner à plein rendement que par l'esperanto. Eh bien, les aveugles civils de France, à l'instar des aveugles de guerre, pareillement à l'Association Valentin Haüy, ont décidé de subventionner « Esperanta Ligilo » et de préconiser l'enseignement officiel de l'esperanto aux aveugles; ils ont enfin exprimé le vœu que cette langue neutre et facilement assimilable soit la langue constitutionnelle de la Fédération internationale projetée. Nous avons donc toutes raisons d'espérer que

*Dans un langage à nul autre hostile,
Nos peuples vont harmoniser leurs vœux,
Et de la Paix, sans heurt inutile,
Edifier le Temple jusqu'aux cieux...*

(Hymne espérantiste.)

Tel est le glorieux monument que nous élèverons sur la tombe fraîchement fermée de notre cher « Petit Père » Th. Cart, à qui, au cours de ces graves journées, les aveugles de France n'ont pas oublié

de manifester leur reconnaissance pour les efforts dévoués et tenaces, mais trop effacés, qu'il n'a cessé de faire pour unir par l'esperanto toutes nos misères et toutes nos bonnes volontés.

ALBERT MASSELIER,
Vice-président de l'Association Universelle
des Espérantistes Aveugles, secrétaire
de la Section Française.

N.-B. — Cet article a été plus particulièrement rédigé, en esperanto, pour « Esperanta Ligilo », juin 1931.



Pensions des enfants incurables

Loi du 25 juillet 1931, modifiant les articles 13. et 20 de la loi du 31 mars 1919 :

Article premier. — Le dernier alinéa de l'article 13 de la loi du 31 mars 1919 est modifié comme suit :

« Ces majorations sont payables pour chaque enfant jusqu'à l'âge de 18 ans, après la mort du père, sous réserve de l'application des articles 19 et 20.

Les enfants atteints d'une infirmité incurable les mettant dans l'incapacité de gagner leur vie conservent le bénéfice de ces majorations au delà de 18 ans, sauf dans le cas où ils pourraient être hospitalisés aux frais de l'Etat.

Art. 2. — Le dernier paragraphe de l'article 20 de la loi du 31 mars 1919 est abrogé et remplacé par le suivant qui devient l'article 20 bis :

« Les orphelins et les enfants de veuves, bénéficiaires de la présente loi, atteints d'une infirmité incurable les mettant dans l'impossibilité de gagner leur vie, conservent soit après leur majorité, soit après l'âge de 19 ans, le bénéfice de la pension dont ils sont titulaires ou de la majoration à laquelle ils ont droit, sauf dans le cas où ils pourraient être hospitalisés aux frais de l'Etat. »

.....



NOTES ET INFORMATIONS

Le « Livre de l'Aveugle » 16, Rue Laugier, Paris (17^e)

nous communique une nouvelle liste de livres transcrits en Braille le mois dernier :

Contes de Noël, Lenôtre. — *Les Forces inconnues*, C. Flammarion. — *Frédéric Nietzsche, la danse au-dessus de l'abîme*, Stefan Zweig. — *Le Maréchal Pétain à l'Académie française*, G. Bauer. — *Ce qu'est l'Esperanto (Juin 1930)*, Société espérantiste française. — *Etoiles et Atomes*, A. S. Eddington. — *Comment éliminer les perturbations radiophoniques*, A. Van Slueters. — *Les droits des anciens combattants et victimes de la guerre*, Paul Houpert. — *Rabat ou les Heures marocaines*, J. et J. Tharaud. — *Les origines immédiates de la guerre 28 juin-4 août 14*, P. Renouvin. — *Idoo. Petit manuel en dix leçons*, L. de Beaufront. — *Ces Messieurs vont fort*, Ed. Herriot. — *La Vie des Fourmis*, M. Maeterlinck. — *Dans la Russie de Staline, autour du pétrole soviétique*, Memo. — *A la poursuite du soleil*, Alain Gerbaud. — *Le dumping soviétique*, M. Duchesnoy. — *La sagesse*, Verlaine. — *Les idiotismes et les proverbes de la conversation anglaise*, R. Meadmore. — *Galupin touriste*, Jean Drault. — *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre 1914-1918*, Maréchal Foch.

Les Amis des Soldats Aveugles

La Société *Les Amis des Soldats Aveugles* informe à toutes fins utiles, ses amis aveugles que le magasin de vente du 90 du faubourg Saint-Honoré et le comptoir des matières premières du numéro 16 de la rue du Temple seront fermés cette année, comme l'an dernier, pendant tout le mois d'août.

En ce qui concerne le siège social 6, rue de la Bienfaisance, il n'y

aura, pendant la durée des vacances qu'un service restreint, réservé aux cas urgents.

Les demandes d'aide adressées maintenant ne seront examinées qu'à partir du 1^{er} octobre.

T. S. F.

La Société anonyme *Philips* nous informe qu'exceptionnellement et pendant quelques mois seulement, elle met à la disposition de nos camarades son appareil n° 2514 muni du haut-parleur n° 2007 à un prix très réduit.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'U.A.G., qui, comme de coutume, servira d'intermédiaire entre les camarades et la maison Philips.

Société de Secours aux Blessés Militaires

(Section des Aveugles)

La Croix Rouge française (S.S.B.M.) nous informe qu'elle reste à la disposition des camarades pour contribuer dans une large part à l'achat des instruments de musique.

Nos Démarches

Le 24 juin, le Bureau, dans une entrevue avec M. Vincent-Auriol, député, a exposé à ce dernier la situation des ascendants des aveugles de guerre et lui a soumis le vœu de notre dernière assemblée générale.

M. Vincent-Auriol qui, comme on le sait, s'est occupé spécialement de la question des ascendants, nous a promis de soutenir notre revendication au cours de la discussion du budget prochain.

Nous remercions vivement M. Vincent-Auriol de l'intérêt qu'il continue à nous témoigner et espérons que ses efforts seront couronnés de succès.

Nos Délégations

Le dimanche 7 juin a eu lieu à 10 heures du matin aux Invalides le transfert des cendres des grands chefs ayant eu un haut commandement pendant la guerre.

Un bon nombre de nos camarades s'étaient rendus à notre invitation et ont assisté ainsi à cette importante cérémonie.

Le samedi 13 juin, à 18 h. 30, M. Paul Doumer, qui, le jour même était entré en fonctions, ayant reçu les pouvoirs des mains de son prédécesseur, a ranimé la Flamme.

Les Associations adhérentes à la Flamme étaient conviées à entourer le nouveau Président de la République, et plusieurs de nos camarades accompagnés de notre drapeau nous ont représentés à cette cérémonie.



Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre caisse fraternelle a distribué entre le 1^{er} et le 30 juin 1931, une somme de 5.590 fr., se répartissant comme suit :

Allocations naissances : 2.400 francs.

Allocations veuves, enfants et couronnes, secours : 3.190 francs.

Il y a lieu d'ajouter à ces 5.590 fr. une somme de 81.400 fr. pour prêts de maisons familiales et prêts exceptionnels.

La Commission de caisse fraternelle a eu à examiner 18 demandes de secours, dont 8 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Camuset, de Auvet (Haute-Saône), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Agnès, née le 21 mai 1931.

Notre camarade et Mme Grand, Jean de Montazaud (Haute-Vienne), nous font part de la naissance de leur deuxième fils, Edouard, né le 23 mai 1931.

Notre camarade et Mme Gauch, de Cannes (Alpes-Maritimes), nous font part de la naissance de leur fille Denise, née le 12 juin 1931.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Lartisien, d'Aubenas, nous fait part du mariage de son fils Marcel avec Mlle Narcisa Martignago, qui a été célébré le 13 juin 1931.

Notre camarade Gailly de Belesta (Ariège), nous fait part de son mariage avec Mme Vve Predagnel, célébré le 9 avril 1931.

Notre camarade Batot, de Herbaville (Vosges), nous fait part de son mariage avec Mlle Paulette Gérard, qui a été célébré le 16 mai 1931.

Notre camarade Bidau, d'Anglet (Basses-Pyrénées), nous fait part du mariage de sa fille Emilienne, avec M. Mariotti, qui a été célébré le 4 juillet 1931.

Notre camarade Clemencel Lucien, de Choisy-le-Roi (Seine), nous fait part de son mariage avec Mlle Germaine Lureau, célébré le 6 juin 1931.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De la femme de notre camarade Saynmiard, de Puy-de-Corn (Lot), décédée le 21 mai 1931;

De la femme de notre camarade Le Gôff, de Gourin (Morbihan), décédée le 18 mai, à 45 ans;

Du fils de notre camarade Chupin, de Torfou, décédé le 2 juin 1931 à trois mois;

De la fille de notre camarade Ubert, d'Orléans, décédée accidentellement le 18 juin 1931, à 2 ans et demi;

Du père de notre camarade Charlat, de Saint-Pierre-les-Nemours (S.-et-M.), décédé le 6 juin 1931 dans sa 77^e année ;

De la mère de notre camarade Marot, de Casteljaloux (L.-et-G.), décédée le 10 juin 1931, à 76 ans;

Du père de notre camarade Lautwein, de Lessy (Moselle), décédé le 23 mai 1931;

De la belle-mère de notre camarade Michel Eugène, de Marseille, décédée le 27 mai 1931;

De la belle-mère de notre camarade Lautwein, de Lessy (Moselle), décédée le 12 juin 1931;

Du beau-père de notre camarade Mazeaud, de Saint-André, décédé le 26 juin 1931, à l'âge de 75 ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

COTISATIONS VOLONTAIRES

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu néanmoins à effectuer un nouveau versement :

Duflot, 10 francs; Le Nouveau, 5 francs.

COTISATIONS POUR L'ANNÉE 1931

Barbier (G.); Le Floch (J.); Pierron; Fleury (E.); Bistch; Albert (V.); Stéphan (J.-P.); Roulet (P.); Delforges; Arzac; Fourment (rachat); Delahaie; Munnier; Gauthier (R.); Catherine; Oudinot; Cagneuf; Martin (L.); Lapébie (J.-B.); Duflot; Deglise; Luc (C.); Mamppey; Battesti (rachat); Mattéi; Bertrand (F.); Sabiani; Perrot (M.); Darras; Liagre; Borla; Ursat; Martin (G.); Delfosse (G.) (rachat); Lelarge; Chambost; Lennoz; Riffaud; Labbé; Baudin; Almey; Leblanc; Margat; Gautier (R.); Gentil; Lebourg; Moisan; Debeaurain; Faudot; Pellier; Toudic; Delhommais; Sénéchal; Lemaire (G.); Delaplace; Bossus; Daurios; Coulon (H.); Chavastelon; Lieutaud; Chaumeton; Renard; Mitau (rachat); Veau; Corlobé; Rineau; Bathelier; Legrand (L.); Viel; Lacoste; Rattier; Gac; Benaud; Chilbert; Laloit; Le Burlout; Lairé; Bosquet; Roybin; Soulié; Guy; Bled; Rols; Vitré; Buissonnière; Pinson; Pélissier; George (L.); Robin; Renaud; Lombard; Champonnier; Baudon; Juillard; Glorian; Wetzel; Belmontet; Moussay; Cartereau; Gelin; Bayle; Henry (P.); Michel (J.); Robert (J.); Paradis; Foxé; Prévost (L.); Besnard; Merlet; Le Nouveau; Brôttes; Canler; Liénard; Pennequin; Desmarests; Petit (A.); Abraham; Julie; Hurlon; Gary; Pœzévara; Barrallon; Bonnardin; Davailon; Salembier; Charriaut; Delengaigne; Goussin; Marquet; Brissonnet; Speltz; Lafaille; Fouin; Lorrain; Capelle; Clément (P.); Gloaguen; Guérin; Brossamin; Truffert; Leveau (R.); Mas; Becker; Guironnet; Fouillet; Lantrès; Manche; Auclair; Moulin (A.); Bertrand (P.); Lanciaux; Janet; Passebon; Jullien; Favier (F.); Favre; Bouchet; Andrieu; Gillet; Pauvert; Guilleberger; Parent; Nehou; Marchadour; Vve Le Maout; Charles (F.); Mège; Huet; Levêque (A.); Batôt; Dequenue; Vial (J.); Bargoin; Labre; Aragon; Dansas; Tisserand (V.); Lajous; Baudoin; Pélerin; Gohin; Dcudard; Polette; Bonnetain; Barbier (P.); Betoux; Leblond; Dupont; Gargegen; La-

trille; Valade; Gallo; Deltor; Felgeirolles; Le Nahuec; Desigaud; Boudot; David; Braun; Ott; Drouhot Daviau; Masselier; Baranger; Hassen-Kraïm; Bourguignon; Daumas; Martin (C.); Ledieu; Vion; Desjardins; Lafaye; Langel; Michot; Ledan; Montet; Guis; Saltel; Deloumel; Garnerie; Rohart; Imbert; Jeanniard; Georges (A.); Poussard; Ragon.

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 16 Mai 1931

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence d'Izaac, doyen d'âge.

Sont présents: Scapini, Amblard, Favret, Laute, Leveau, L'Evesque, Bardoux; Bertrand, Bois, Conan, Courteix, Grillet, Guillam, Izaac, Laffargue, Malgat, Muller, Nicolai, Roy (Georges).

M. le Baron de Traversay, Président du Comité d'Action;

M. Bloch, Trésorier adjoint;

Les camarades : Beaucourt, Briant, Céré-Labourdette, Chaillou, Chauvel, Cohn, Delafosse, Evrat, Hennebicque, Hourcade, Gudéfin, Mauger, Rochelet, Rousseau, Saillot, Vaxelaire.

Excusés : Arnault, Cabasson, Derunder; Fauvel, Lagarde, Noireaux, Petitjean, Robert (Maurice), Satgé.

Ont donné leurs pouvoirs : à *Scapini* : Arnault, Noireaux ; à *Favret* : Cabasson, Fauvel ; à *Leveau* : Robert (Maurice) ; à *Bloncourt* : Petitjean, Satgé ; à *Laffargue* : Lagarde ; à *Noireaux* : Derunder.

Izaac exprime sa satisfaction de voir l'Union prospérer d'année en année, et souhaitant la réalisation des principaux vœux des aveugles de guerre, pense que tous les Membres de l'Union n'auront qu'à se féliciter de la marche de notre Association.

1° Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 11 avril 1931.

Adopté à l'unanimité.

2° Situations financières des mois de mars et d'avril 1931.

Adoptées à l'unanimité.

3° Procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Après des modifications de forme, relatives : 1° à un vœu concernant la constitution d'un Comité d'Entente entre tous les aveugles; 2° à un vœu concernant la question des transports, et à l'addition de

trois vœux aux questions diverses, le Conseil à l'unanimité, adopte le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

4° *Election du Bureau.* — MM. de Traversay, Bloch et L'Evesque, procèdent au dépouillement des bulletins de vote.

Étaient candidats : Amblard, Favret, Lauté, Leveau et Scapini. Les 30 administrateurs ont voté.

Izaak proclame les résultats du scrutin.

Votants : 30. Bulletin blanc : 1.

Ont obtenu : Amblard : 28 voix. — Scapini : 27 voix. — Favret : 26 voix. — Leveau : 26 voix. — Lauté : 20 voix. — Voix diverses : 8.

Sur la demande d'Izaak, les 5 camarades élus se réunissent et le nouveau Bureau est ainsi constitué :

Président : Scapini;

Vice-Présidents : Favret, Lauté, Leveau;

Secrétaire Général : Amblard;

Trésorier : L'Evesque (élu par l'Assemblée Générale).

Scapini adresse aux administrateurs les remerciements des Membres du Bureau et les assure de leur dévouement à la cause de l'U.A.G.

5° *Election du Comité d'Action.* — Il est procédé au dépouillement des votes pour le renouvellement du Comité d'Action, qui est réélu à la majorité. Le Conseil maintient en fonctions le Bureau sortant de ce Comité qui est ainsi constitué : Président : M. de Traversay; Vice-Présidente : Mlle Marguerite Arbel; Secrétaire : M. Bloch.

Laffargue propose d'adjoindre au Comité Mme du Bos, Scapini propose également de demander à Mlle d'Herbemont de faire partie du Comité d'Action, et M. Bloch indique que Mme Francis de Croisset accepterait d'en être Membre.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte ces trois propositions et charge M. de Traversay de faire le nécessaire.

6° *Renouvellement des Commissions.* — Bois demande que les Commissions comprennent au moins 5 Membres, afin d'obtenir plus de régularité dans les présences.

Les Commissions sont ainsi constituées pour l'exercice 1931-1932 :

Commission des Finances : Laffargue, Muller, Nicolaï, Noireaux, MM. Bloch, L'Evesque et de Traversay.

Il est décidé qu'au sein de la Commission des Finances sera constituée une Sous-Commission des Économies.

Commission Caisse Fraternelle : Bois, Courteix, Laffargue, Malgat, Roy (G.).

Commission Maison de l'Aveugle : Bois, Courteix, Laffargue, Malgat, Nicolaï, Satgé.

Commission Maisons de repos : Bois, Courteix, Grillet, Malgat, Roy (Georges).

Commission Pensions : Bardoux, Bloncourt, Grillet, Guillam, Roy (Georges).

Commission Propagande : Bertrand, Guillam, Laffargue, Muller, Nicolaï.

7° *Fixation de la date de réunion prévue pour l'étude du règlement de nos Sections.*

Le Conseil décide de fixer au samedi 27 juin la réunion comprenant les Administrateurs et les Présidents des Sections. Ces derniers devront, s'ils sont empêchés, envoyer un délégué dûment mandaté par le Comité de la Section. Il est décidé que la réunion commencera le samedi matin.

Le Bureau est invité à déposer un projet que le Conseil étudiera le samedi précédent.

Le Conseil, à l'unanimité, prononce l'admission des camarades dont les noms suivent :

En qualité de Membres titulaires (camarades réformés à titre définitif bénéficiaires de l'article 10 et possesseurs de la Carte du Combattant) :

Arsac (Félix), 60, avenue Marc-Urtain, Bourg-les-Valence (Drôme), 100 %, art. 10.

Barbier (Gustave), 20, rue Jacques-Cellerie, Dijon (Côte-d'Or), 130 %, art. 10 et 12.

Falempin (Albert), 3, rue Jean-Robert, Paris, 100 %, art. 10.

Laignel (Henri), 18, rue du Japon, Tourcoing (Nord), 100 %, art. 10 (avait été admis provisoirement au dernier Conseil, vient de recevoir son titre définitif).

Lancestremère (Pierre), Lembeye (B.-Pyr.), 100 %, art. 10 (avait été admis provisoirement au dernier Conseil, a reçu son titre définitif).

Pinasseau (Camille), 179, rue Brément, Noisy-le-Sec (Seine), 100 %, art. 10 (avait été admis provisoirement au dernier Conseil, vient de recevoir son titre définitif).

Liagre (Arthur), 42, rue Derouillers, Loos-les-Lille, 100 %, art. 10, en qualité de Victime civile.

Davin (Charles), 40, avenue d'Italie, Paris, 100 %, art. 10, *titre provisoire*, est admis en qualité de Membre provisoire.

Le Conseil accorde une allocation de 600 francs (allocation attribuée chaque année aux camarades dont la pension a été rejetée), à Fabre (Lucien), père de 2 enfants.

Une demande d'allocation pour une veuve d'un camarade victime civile est renvoyée à la Caisse Fraternelle pour étude.

Guillam pose quelques questions relatives aux Maisons de Repos.

La Commission compétente les examinera.

Après une question de Guillam, le Conseil décide que les pouvoirs envoyés pour l'Assemblée Générale pourront être transmis à des camarades autres que le mandataire indiqué, à condition que ceux-ci soient nommément désignés sur la formule de pouvoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Le 27 juin dernier, a eu lieu, conformément à une décision de l'Assemblée Générale, la réunion des Administrateurs et des Présidents de nos Sections. Le règlement que nous publions ci-après a été établi au cours de cette réunion.

RÈGLEMENT DES GROUPEMENTS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

ARTICLE PREMIER. — Il est créé, au sein de l'U. A. G. des Groupements Régionaux et Départementaux. Les aveugles de guerre y seront admis dans les mêmes conditions que celles prévues au règlement intérieur de l'U. A. G.

Aucune cotisation spéciale ne devra leur être demandée.

ART. 2. — Ces Groupements ont pour but :

1° De resserrer entre les membres d'une même région ou d'un même département les liens de camaraderie et de solidarité;

2° D'obtenir par leur action auprès des différentes administrations locales des avantages en faveur des aveugles de guerre;

3° D'assurer une liaison plus étroite avec l'Administration centrale, en faisant connaître à celle-ci les desiderata de leurs membres.

ART. 3. — Le Conseil d'Administration de l'U. A. G. détermine l'étendue territoriale et le siège des dits Groupements, lesquels ne

pourront être constitués qu'à la condition de réunir au moins 15 membres pour une Départementale et 25 membres pour une Régionale.

ART. 4. — Tout membre de l'U. A. G. ne fait partie que d'un seul Groupe régional ou départemental. En principe ce Groupe est celui englobant dans sa circonscription territoriale la résidence du camarade. Toutefois, pour convenances personnelles, tout camarade peut demander à être rattaché à un Groupe voisin.

ART. 5. — Les membres des Groupes Régionaux et Départementaux doivent se réunir au moins une fois l'an en Assemblée régionale ou départementale, en principe deux mois avant l'Assemblée Générale de l'U. A. G.

Le Bureau des Groupements régionaux et départementaux devra adresser aussitôt au siège social le procès-verbal de l'Assemblée régionale ou départementale. Celui-ci devra mentionner le nombre et les noms des camarades présents, le nombre et les noms des excusés, le nombre des pouvoirs donnés par écrit, seuls les pouvoirs écrits étant valables.

ART. 6. — Le Groupe régional ou départemental nomme chaque année un Comité d'Administration, composé de 5 ou 7 membres aveugles, et de 2 membres voyants devant faire office de trésorier et de commissaires aux comptes. En dehors de l'Assemblée régionale ou départementale, ce Comité se réunira au moins une fois par semestre. Il désigne en son sein un Président, un vice-président et un secrétaire aveugles qui, avec le trésorier et le commissaire aux comptes voyant, constituent le Bureau du Groupe.

Les Sections sont libres de déterminer elles-mêmes leur mode de votation, cependant en cas de contestation du vote, il sera procédé à un vote secret dans la même forme que pour l'élection des membres du Conseil d'Administration et du Bureau de l'Union, et les bulletins de vote seront recueillis au siège social.

ART. 7. — En dehors du trésorier et du commissaire aux comptes voyants le Comité d'Administration régional ou départemental peut solliciter, dans un but de patronage, ou d'aide effective, le concours de personnes voyantes résidant dans sa circonscription; ces personnes ont voix consultative dans les Assemblées ou réunions diverses.

ART. 8. — Le Comité d'Administration et son Bureau sont seuls représentants autorisés de l'U. A. G. auprès des camarades aveugles, des pouvoirs locaux et administrations privées, dans l'étendue de la circonscription territoriale du Groupe. Ils sont également seuls repré-

sentants du Groupe régional ou départemental auprès de l'U. A. G. et de son Conseil d'Administration.

ART. 9. — Le Comité d'Administration a pour règle : auprès des Pouvoirs locaux ou administrations privées, de provoquer toutes mesures administratives ou toutes initiatives particulières favorables aux aveugles de guerre; auprès des camarades aveugles de se tenir en rapports étroits avec eux et de faciliter les relations amicales et commerciales entre eux.

Toute propagande auprès du public ne pourra s'exercer qu'au bénéfice de la caisse centrale de l'U. A. G.

ART. 10. — Il est formellement interdit au Comité de conclure un arrangement, de tenter aucune démarche, en particulier d'ordre législatif pouvant engager l'U. A. G. toute entière, sans l'assentiment du Bureau de celle-ci. Il est interdit aux Groupements régionaux et départementaux de s'affilier à des Fédérations ou Associations de mutilés. Néanmoins, ils pourront toujours essayer d'avoir un représentant dans les organisations officielles, telles que : Office départementaux de mutilés et réformés de guerre, Offices départementaux des Pupilles de la Nation.

Après autorisation du Conseil d'Administration, ils pourront faire partie ou des Comités d'Entente, ou des organismes départementaux groupant les Associations nées de la guerre.

ART. 11. — Dans un but de solidarité générale que tous les adhérents de l'U. A. G. doivent comprendre, et étant donné que le siège social est accessible à tous les camarades de la Région Parisienne, il ne pourra, sous aucun prétexte être créé de Section dans cette Région.

ART. 12. — Le Président sera officiellement le délégué de la Section à l'Assemblée Générale de l'U. A. G. En cas d'empêchement de sa part, un délégué sera nommé parmi les Membres du Comité d'Administration et les frais de déplacement de ce délégué seront à la charge de l'U. A. G.

ART. 13. — Les Groupements départementaux et régionaux conserveront l'administration de leur caisse, sous le contrôle semestriel du Conseil d'Administration. Cette caisse ne devra supporter que les dépenses de gestion du Groupement et éventuellement les dépenses d'entraide pratiquées par la caisse générale de l'Union.

Lorsque l'encaisse dépassera 100 francs par membre, le surplus sera versé à la caisse de l'U. A. G.

ART. 14. — La formation de tout Groupement d'aveugles de guerre, en dehors des Sections de l'U. A. G. devra être subordonnée à l'autorisation du Conseil d'Administration. Dans le cas d'une dérogation à ce principe, le Conseil d'Administration prendra toutes sanctions utiles.

ART. 15. — Le trésorier de chaque Groupement régional ou départemental adressera régulièrement au siège de l'U. A. G. les fonds qui auront pu lui parvenir ; il établira d'autre part une situation financière annuelle détaillée qu'il présentera à l'Assemblée régionale ou départementale dans les délais prévus par l'article 5 et l'enverra ensuite approuvée par le Commissaire aux comptes, au siège social de l'U. A. G.

ART. 16. — Les Groupements régionaux et départementaux ne peuvent fonctionner que selon les principes généraux établis par le présent règlement intérieur.

Aux Camarades de la Regionale du Nord

Il est rappelé aux camarades faisant partie du Groupement que sa Commission se réunira à Cassel, le dimanche, 13 septembre prochain.

Après avoir assisté à la messe solennelle, célébrée à 10 heures, la Commission et les camarades présents se rendront en groupe à 11 heures au Monument élevé à la mémoire du Maréchal Foch, où le Président déposera une gerbe au nom du Groupement. La Commission se réunira ensuite à 11 h. 1/2, à la Salle des Fêtes de la Mairie, et discutera son ordre du jour. Un dîner réunira les camarades présents, à 13 heures, Hôtel Familial ; le prix fixé est de 15 francs par tête.

Après-midi, excursion aux environs si le temps le permet.

Départ de Lille, le matin, à 6 h. 58.

La Commission fait un appel pressant auprès des camarades désireux d'assister à cette manifestation du souvenir et leur donne rendez-vous à Cassel.

Léon MURET.

AVIS DIVERS

Notre camarade Freidinger informe ses camarades qu'il serait acheteur d'une machine à écrire d'occasion, clavier universel. Faire offre directement à : G. Freidinger, Keskastel (Bas-Rhin).

Notre camarade Fonchy de Saint-Yrieix (Haute-Vienne) serait acheteur d'un haut-parleur d'occasion 4.000 homs. Faire offre : Martial Fonchy, 13, route de Quinsac, Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

Notre camarade, Désiré Marchand, nous demande d'informer ses camarades brosiers qu'il vient d'installer un atelier de tournage du bois. Voici quelques prix :

Manches pour balais, longueur 1 m. 30×25 mm., le cent, en hêtre, 88 francs; en peuplier, 85 francs; en bouleau, 85 francs; en sapin, 80 francs.

Manches pour balayettes, longueur 0 m. 65×18 mm., le cent, 22 francs (en hêtre, peuplier ou bouleau, au choix).

Manches pour garde-robes ordinaires, arrondis dans le bout, le cent, 12 francs, avec encoches, 15 francs.

Marchandises irréprochables, livraison rapide.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Marchand Mauduit, Le Breil-sur-Merize (Sarthe).

OCCASION : Machine à tricoter piéteuse, marque Dubied, montée sur table, pieds en fonte, en très bon état, largeur 21 centimètres, jauge 25, n° 10. Prix à débattre.

S'adresser au camarade Martin (Paul), 10, rue de l'Union, La Courneuve (Seine).

Une dame veuve d'un aveugle de guerre, serait disposée à se dévouer complètement à un aveugle de guerre, et fonder un foyer.

S'adresser à Mme Vve Romant, 5, rue de la Gare, Cayeux (Somme).

Mme Defoing, veuve de notre camarade, désirerait se consacrer à un aveugle de guerre et refaire son foyer.

S'adresser à Mme Defoing, 256, rue Marcadet, Paris (18°).

Mme Marchal, veuve de notre camarade Charles Marchal, serait désireuse d'unir sa vie à celle d'un aveugle de guerre auquel elle donnerait tous ses soins.

Ecrire à Mme Veuve Marchal, rue des Moulins, Deneuvre, par Baccarat (M.-et-M.).

REDUCTION SUR ACHATS

A la suite de démarches faites par le Comité d'Action, l'U.A.G. fait partie du Syndicat des « Hôteliers et Restaurateurs Français », ce qui lui permet d'obtenir des prix avantageux pour les Articles les plus divers.

Les Camarades qui voudraient profiter des avantages réservés aux Membres de ce Syndicat, peuvent aller, 27, rue du Mont-Thabor, où se trouve un Magasin d'Exposition et de Vente, ils devront régler directement leurs achats, après avoir donné comme référence le n° 5.835.

Une dame veuve de guerre, honnête, dévouée, moralité parfaite, bonne éducation, donnerait ses soins à un aveugle de guerre et s'occuperait de tenir son intérieur.

S'adresser à Mme André, chez Mme Beauvoisin, 16, boulevard Beaumarchais, Paris.

A vendre, pour cause maladie, vélo-car, type confort, avec capote et pare-brise, ayant très peu roulé, prix avantageux. Pour tous renseignements, s'adresser au camarade Tornier, Jonzac (Charente-Inférieure).

Occasion exceptionnelle, à vendre, vélo-car deux places, coffre à bagages à l'arrière, 3 vitesses, capote, état de neuf.

S'adresser au camarade Simonet, Rancenay, par Montferrand-le-Château (Doubs).

Notre camarade Satgé recommandé aux membres de l'U. A. G., l'Ancien Cellier, 39, rue Jouffroy, Paris (tél. : Wagram 97-55) pour ses vins ordinaires (blanc, rouge, rosé), ses vins fins du terroir Pouilly-sur-Loire, Sancerre, ses très vieux Bourgognes, liqueurs et eaux-de-vie de campagne, ses confits et foies d'oie, préparés par leurs soins au centre même de l'élevage.

EXTRAIT DU PRIX-COURANT

VINS ROUGES

Rouge de Table 10°	2 75	3 »
Corbières 10°	3 »	3 25
Vin des Trois Châtel's 11°	3 25	3 50
Bonnes vignes (vieux) 10° 5	3 50	3 75
Roches d'Arvor 12°	4 »	

VINS BLANCS

Blanc Demi-Sec 9°	3 »	3 25
Lalande, Sec 9° 5	3 25	3 50
Gayvillac, Moelleux 10°	3 40	3 60
Cep de Gironde, 10°	4 50	
Muscadet du Cher	4 80	
Rosé Supérieur	3 75	

Demander le prix-courant.

POUR LE POISSON !

Nous recommandons tout spécialement :

Notre Pouilly de « Cheu nous »	6 »	
Le Pouilly-sur-Loire 1928	10 »	
Le Chavignol 1926	15 »	

Et enfin

Le Champagne nature (non mousseux)	8 75	
--	------	--

POUR LE ROTI !

Le Vin de l'Ancien Cellier	5 »	
Le Savigny-les-Beaune (Saucourts)	15 »	
Le Bordeaux de l'Ancien Cellier	6 »	

Et les Vins du Terroir !

Le Pinot Sancerrois	8 50	
Le Rouge de Sancerre	7 50	

Livraison à domicile.

Maison située à Châteauneuf-de-Grasse, riant petit village des Alpes-Maritimes, place de la Mairie, beau soleil l'hiver, bel ombrage l'été.

Rez-de-chaussée surélevé de 0 m. 60 du sol, comprenant : un vestibule d'entrée, cuisine et salle à manger.

Etage comprenant deux chambres.

Grenier pouvant être transformé en deux chambres.

Cave, électricité et eau de source.

Vue splendide sur la mer, l'Estérel et les îles de Lérins.

A 6 kilomètres de Grasse, 20 kilomètres de Cannes et 30 kilomètres de Nice.

Service régulier d'autocars pour toutes les villes des Alpes-Maritimes. Prix : 20.000 francs.

Ecrire Draperi Jacques, Cité des Aveugles de Guerre, avenue Valrose, Nice (Alpes-Maritimes).

Montres pour aveugles, tarif actuel des prix.

Qualité A. — Montre nickel savonnette, ancre 20 lignes, cadran spécial avec points pour aveugles : 95 francs.

Qualité B. — Montre nickel, ancre 15 rubis, savonnette, spiral Bréguet, 18 lignes, cadran spécial, avec points et batonnets pour aveugles : 170 francs.

Qualité B, montre même mouvement et même cadran que la précédente, mais en argent, 3 cuvettes, décor riche, rayon Gloire, 18 lignes : 275 francs.

Garanties trois ans, sauf fracture.

S'adresser à M. Arthur Caron, 66, rue de la République, Montmorency (Seine-et-Oise).

*

**

Un de nos membres associés, M. E. Vuichard, à Salon (Bouches-du-Rhône), huiles, savons, cafés, offre la représentation de sa maison à nos camarades. Les affaires se traitent surtout par relations de parenté et d'amitié.

Le gain à réaliser est appréciable et les camarades trouveront dans cette occupation un attrait réel.

BOIS ET CHARBONS

La maison Terrier et Robin, nous informe qu'elle offre à nos camarades des charbons de première qualité, 15 francs par tonne plus bas que ceux pratiqués dans les premières maisons de la place de Paris. S'adresser directement à la Maison Terrier et Robin, 31, rue Benoît-Malon, Arcueil (Seine).

Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre"

Mme Leblond, à Metz, 1.021,40. — Caisse d'épargne de Laon, 300 fr. — Ville de Versailles, 500 francs.

Liste des Donateurs

M. Samuel Milbank, New-Yorck, 5.000 francs. — M. Bimbenet, Saint-Mandé, 100 francs. — M. Roman, à Charols (Drôme), 40 francs. — Don à l'occasion du mariage de M. Legrand avec Mlle Brouillard, à Longwy, 45 francs. — Collecte faite au mariage de Mlle Marie Dassonville avec M. Pesant, à Cambrai, 52 fr. 50. — Collecte faite au mariage de Mlle Leduc avec M. Riboullot, à Cambrai, 170 francs. — Les Conscrits de la ville de Rehon (M.-et-M.), 77 francs. — M. Verdun Gustave, à Rehon (M.-et-M.), 15 francs. — Les Conscrits de la ville de Herserange (M.-et-M.), 50 francs. — Les Conscrits de la Côte aux Poulets à Longwy, 35 francs. — Mme Foucault, à Paris, 50 francs. — M. Heloing, à Buenos-Aires, 1.000 francs. — Chambre des notaires de l'arrondissement de Meaux, 60 francs. — Groupement de Défense des Intérêts de Commerce Parisien des Soieries, Rubans et Velours, 200 francs. — Mme S. Calderon, à Paris, 40 francs. — Collecte faite à un mariage à Thiancourt (M.-et-M.), 50 francs. — Mme Ingraham, Paris, 100 francs. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 francs. — Divers, 689 fr. 25.

- - - IMPRIMERIE - -
DUBOIS & BAUER
- 34, RUE LAFFITTE, 34 -
- - - PARIS (9^e) - - -

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LAUTÉ, LEVEAU.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.
Membres : ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, CABASSON,
CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE,
LAGARDE, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, PETITJEAN, ROBERT (Maurice),
ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;
M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente ;
M. OSCAR BLOCH, Secrétaire adjoint ;
M. AUTERRE, Directeur à la Compagnie « L'Union » ;
Mme DU BOS ;
Mme BROQUIN ;
M. CHEPPER ;
M. PIERRE CHÉROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme CONTAMIN ;
Mme FRANCIS DE CROISSET ;
Mlle JALAGUIER ;
Mlle d'HERBEMONT ;
Mme HENRI ;
Mme KALT ;
Mme L'EVESQUE ;
Mme LÉVY-WEISS ;
M. MAYER ;
Mme MAYER ;
Mme MUS ;
M. PASCAL ;
M. le colonel DE TRAVERSAY.

